



Demande de remboursement

Salarié.e.s domicilié.e.s et travaillant à Colomiers, titulaires d'un abonnement



Salarié.e.s

Cocher la/les case(s) correspondant à votre demande	Titre de transport	Montant payé à Tisséo ⁽¹⁾	Montant pris en charge par la Ville ⁽¹⁾
	Carte Pastel seule ⁽²⁾	8 €	8 €
	Abonnement mensuel	54 € / mois	10 € / mois ⁽³⁾
	Abonnement annuel mensualisé	45 € / mois	7 € / mois ⁽³⁾
	Abonnement annuel payé comptant	540 € / an	100 € / an ⁽³⁾

(1) Tarifs Tisséo et aides de la Ville de Colomiers en vigueur pour les abonnements achetés à compter du 3 juillet 2017.

(2) La Carte Pastel est valable à vie. Elle est uniquement remboursée par la Ville de Colomiers lors de la première demande. Tout renouvellement ne sera pas remboursé par la Ville de Colomiers.

(3) Une fois la part employeur et l'aide municipale déduites, la part restant à la charge du demandeur est de 17 €/mois pour un abonnement mensuel, de 15,50 €/mois dans le cadre d'un abonnement annuel mensualisé et de 14,16 €/mois dans le cadre d'un abonnement annuel.

Pièces à fournir

- ➔ Carte Pastel du bénéficiaire n°
- ➔ Copie du bulletin de salaire et attestation employeur en cas de lieu de travail différent de celui figurant sur le bulletin (1^{ère} demande, puis à chaque début d'année civile)
- ➔ Copie du dernier avis de taxe d'habitation justifiant la domiciliation **ou** copie de bail de location/titre de propriété + facture pour les **nouveaux Columérin(e)s** **ou** attestation de résidence sur la Ville de Colomiers délivrée par les centres d'hébergement columérins ou par leurs employeurs pour les **personnes en situation de handicap**
- ➔ Justificatifs originaux d'achat des titres suivants :
 - Carte Pastel (1^{ère} demande)
 - Abonnement mensuel
 - Abonnement annuel mensualisé ou pas
- ➔ RIB pour remboursement par virement

Bénéficiaire

Nom Prénom

Adresse

Téléphone

E-mail

Né·e le

Pour les abonnements mensualisés, le demandeur a la possibilité d'envoyer le justificatif mensuel « attestation d'utilisation employeur », délivré par Tisséo sur son site Internet, par e-mail à passmobilité@mairie-colomiers.fr.

Les demandes peuvent être cumulées sur plusieurs mois et présentées de manière groupée.

Règlement intérieur des Pass mobilité disponible sur www.ville-colomiers.fr (rubrique « Vie quotidienne » - « Se déplacer » - « Pass mobilité »).